



**Secrétariat du conseil
d'administration**

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n°2 du 18 décembre 2018

Fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2018	2019
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2123	1,2317
Variation de la VA	1,6%	
Valeur de service du point : VS	0,04532	0,04605
Variation de la VS	1,6%	
Rendement technique = VS / VA	3,74%	3,74%

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot